

RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 30 OCTOBRE 2014

Les Halles Denis Béalet – La Ferté-Bernard

Conseillers communautaires présents :

M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant reçu procuration de Mme Sophie DOLLON), M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, Mme Annie CHOPLIN, M. Jean-Pierre CIRON, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET (ayant reçu procuration de Mme Annette MORIETTE), M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON,

M. Michel FOREAU, M. Philippe GALLAND, M. Jean-Carles GRELIER, M. Daniel GUEDET, Mme Sigrid GUEHO, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, M. Yvan LE SAIGE de la VILLESBRUNNE, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu procuration de Mme Patricia VILLARME), Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Jannick NIEL, M. Pierre OZANGE, M. Didier REVEAU, M. Michel ROUAUD, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jacky TACHEAU, M. Jean THOREAU, M. Didier TORCHÉ, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Jeannine VENDOME.

Conseillers communautaires excusés :

M. Pascal BOURGOIN, Mme Sophie DOLLON (ayant donné procuration à M. Thierry BODIN), M. Roland du LUART, M. Christian FELDER, Mme Josette JACOB, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Annette MORIETTE (ayant donné procuration à M. Claude DROUET), M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, Mme Patricia VILLARME (ayant donné procuration à Mme Michèle LEGESNE).

I - COMPTE RENDU DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions n°2014-23 à 2014-34 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

II - DELIBERATIONS

1 – AVENANT N°1 RELATIF A LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT LOCAL 2010-2014

RAPPELLE que le 6 décembre 2010, la Communauté de communes et le Département de la Sarthe ont signé une Convention de Développement Local conclue pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 5 décembre 2014,

EST INFORME qu'il est possible de signer un avenant en vue de proroger la durée de ladite convention afin que les communes puissent finaliser leurs opérations pour percevoir les fonds restants.

AUTORISE en conséquence, M. le Président à signer l'avenant n°1 à la convention C.D.L. 2010-2014 en prolongeant la durée d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité

2 – RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS

PREND CONNAISSANCE du rapport d'activités de l'année 2013 du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois adopté le 29 septembre 2014.

APPROUVE, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activités qui relate l'ensemble des actions conduites par le Syndicat Mixte durant l'année 2013.

Adopté à l'unanimité

3 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

ADOPTÉ le tableau des effectifs, conformément à l'avis du Comité Technique du 26 septembre 2014 et tel que présenté ci-après :

Administration :

- un poste de Directeur général des services emploi fonctionnel des communes de 20 000 à 40 000 habitants,
- un poste de Directeur territorial,
- un poste d'Attaché territorial,
- un poste de Rédacteur,
- un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'Agent de maîtrise principal,
- trois postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- deux postes d'Adjoint technique de 2^e classe,
- un poste d'Adjoint technique de 2^e classe à temps non complet (5 heures hebdomadaires)

Cabinet :

- o un poste de collaborateur de cabinet

AUTORISE le Président à signer tout acte utile à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

4 – ADMISSION EN NON VALEUR

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente chargée des Finances

ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

ANNEE	MONTANT
2004	647,11 €
2007	1 975,40 €
2008	2 737,46 €
2009	12,50 €
2010	0,04 €
2012	6,06 €
TOTAL	5 378,57 €

PRECISE que cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6541 – « Créances admises en non-valeur ».

AUTORISE le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

5 – DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET GENERAL 2014

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente chargée des Finances

APPROUVE, conformément au détail ci-dessous, les modifications budgétaires de la Décision Modificative n°4 du budget général 2014 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Article	BP 2014	Montant DM	
Virement à la section d'investissement	023 (OS)	770 263,00	-	85,00
Dotation aux amortissements des immobilisations	6811 (OS)	393 049,00	+	30 085,00
TOTAL DEPENSES			30 000 €	

RECETTES	Article	BP 2014	Montant DM	
Reprise sur amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	7811 (OS)	0,00	+	30 000,00
TOTAL RECETTES			+ 30 000 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Article	BP 2014	Montant DM	
Amortissement des subventions d'équipement - Biens mobiliers, matériels et études	280421 (OS)	0,00	+	30 000,00
TOTAL DEPENSES			+ 30 000 €	

RECETTES	Article	BP 2014	Montant DM	
Virement de la section de fonctionnement	021 (OS)	770 263,00	-	85,00
Amortissement des subventions d'équipement - Bâtiments	280422 (OS)	0,00	+	30 000,00
Amortissement des immeubles de rapport	28132 (OS)	24 168,00	+	85,00
TOTAL RECETTES			+ 30 000 €	

Au regard de cette décision modificative n°4, le budget 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2014	DM n°4	BP 2014 actualisé
Section fonctionnement	5 896 773 €	30 000 €	5 926 773 €
Section investissement	1 688 801 €	30 000 €	1 718 801 €

Adopté à l'unanimité

6 – CONVENTION DE CONCESSION ENTRE LA SECOS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – COMPTE RENDU FINANCIER 2013 DE L'OPERATION SODEFILMS/UNISLEEVE

Rapport présenté par M. Didier REVEAU, Vice-Président en charge du Développement économique et de l'emploi

APPROUVE le compte rendu financier au 31 décembre 2013 de l'opération Sodefilms Unisleeve, transmis par la SECOS.

Ce dernier fait notamment ressortir les éléments suivants :

- ☞ le bâtiment industriel hébergeant Unisleeve a une valeur nette comptable au 31/12/13 de 211 534 €

☞ le solde de trésorerie au 31 décembre 2013 s'élève à 223 045 €

☞ l'engagement de la collectivité au 31 décembre 2013 s'élève à 202 077 €.

Adopté à l'unanimité

7 – RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SMIRGEOMES

Rapport présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge des Déchets ménagers et de l'assainissement non collectif

PREND ACTE du rapport d'activités du SMIRGEOMES pour l'année 2013 portant sur la collecte des déchets des ménages, le traitement des déchets et sur les indicateurs financiers et sociaux.

Adopté à l'unanimité

Interventions de :

- M. DROUET pour demander l'état d'avancement du projet de déchetterie.
- M. GRELIER pour répondre que la Communauté de communes est propriétaire du terrain et que des discussions sont actuellement en cours avec le SMIRGEOMES concernant ce projet. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par le Syndicat Mixte, le Bureau mis en place suite aux élections travaille sur une nouvelle programmation d'investissements.
- M. BRETON pour ajouter que les difficultés se sont accrues en regard aux surcoûts liés au traitement des lixivats et à la mise en place de la redevance incitative dont la charge est financée par les Communautés de communes.
- M. DROUET pour expliquer qu'aux vues de ces éléments, il serait important qu'un travail soit mené au niveau de la CCHS quant à la programmation du projet du centre aquatique.
- M. GRELIER pour préciser que ce dossier sera présenté lors du prochain conseil communautaire tout comme l'étude financière menée par le cabinet KPMG.
- M. DUBOIS pour demander que les aspects techniques de ce projet soient également présentés à l'assemblée.
- M. GRELIER pour expliquer que le Bureau a souhaité avoir une analyse financière complète (chiffrage de l'opération, programmation des investissements avec impact sur la fiscalité, ...) et pas uniquement les contraintes techniques de cette opération.
- M. DUBOIS pour souligner que le conseil communautaire doit avoir toutes les informations techniques et financières pour pouvoir statuer sur la réalisation de ce projet.
- M. GRELIER pour confirmer que tous ces éléments seront présentés aux conseillers communautaires lors du prochain conseil communautaire qui aura lieu courant novembre.
- M. GALLAND pour ajouter que si le projet de centre aquatique ne voit pas le jour, les fonds accordés à la Communauté de communes dans le cadre du NCR ne seront pas perdus et seront réinjectés le cas échéant dans d'autres projets.

Le 7 novembre 2014

Le Président



Jean-Carles GRELIER